



## Succession suite décès et achat de terrain

-----  
Par Simon42

Bonjour,

Nous avons signé un compromis de vente concernant l'achat d'un terrain.

Entre la signature du compromis et de l'acte, un des vendeurs est décédé

Sa succession est maintenant fini, mais la signature de l'acte n'est toujours pas faite

Maintenant notre notaire nous informe du décès d'un des enfants de l'un des vendeurs et vient de nous apprendre que nous devons également attendre la succession pour signer l'acte

Nous voudrions savoir si il était vraiment nécessaire d'attendre cette succession pour signer l'acte étant donné que c'est l'enfant de l'un des vendeurs qui est décédé

Merci de votre aide

-----  
Par Isadore

Bonjour,

Oui, si enfant était devenu un des propriétaires à la suite du décès de son parent (lors du partage ou s'ils étaient restés en indivision). Cela voudrait dire que ce sont ses héritiers qui sont devenus à leur tour propriétaires.

Et un acte de vente n'est pas valide si tous les propriétaires ne donnent pas leur accord.